



**DEFIMAN  
TRIATHLON  
PEZENAS**

## **REGLEMENT TRAIL DE NADAL 12 DÉCEMBRE 2021**

### **Organisateur**

Le Trail de Nadal est organisé par l'association Loi 1901 DEFIMAN TRIATHLON PEZENAS, 16 RUE DE BADASSAC 34510 FLORENSAC.

Site internet : [triathlonpezenas.fr](http://triathlonpezenas.fr)

Mail : [triathlonpezenas@gmail.com](mailto:triathlonpezenas@gmail.com)

Contact : Elodie BONNIN, Présidente 0662825397

### **Lieux et départs des courses**

**Le départ des courses se fera du Cours Jean Jaurès à PEZENAS aux horaires suivants :**

**-Le Trail de Nadal, 32 km : 9h00 solo ou en relais (1er relais 14 km-2ème relais 18 km)**

**-Le petit trail 10 km : 10h**

**les courses enfants :**

**- Poussin 10h05**

**- Benjamin 10h10**

**-Minime 10h20**

**L'arrivée se fera dans la Cour d'honneur de la mairie de PÉZENAS (Rue Massillon)**

**Un Challenge entreprise est de plus organisé sur le relais.**

### **Conditions de participation**

La participation à la manifestation est conditionnée à :

### - Trail de Nadal , 32 km

les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie : Masters, Séniors, Espoirs (nés en 2002 et avant)

### - Trail de Nadal en relais ( 1er relais 14 km-2ème relais 18 km)

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie : Masters, Séniors, Espoirs Juniors (nés en 2004 et avant)

### - Petit trail 10 km

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie : Masters, Séniors, Espoirs, Juniors , Cadets (nés en 2006 et avant)

### les courses enfants catégorie d'âge (animation sans chrono ni classement) :

- Poussin 1 tour 800 m nés en 2011et 2012

- Benjamin 2 tours 1500m nés en 2009 et 2010

- Minime 3 tours 2400 m nés en 2007 et 2008

Les parcours ne permettent pas L'accueil des athlètes en fauteuil.

## Frais d'inscription

-Trail de Nadal , 32 km individuel : 32 €, inscription sur place le 11/12/2021 de 12h00 à 18h00 Mairie de Pézenas et le 12/12/2021 de 7h30 à 8h45 (+3 €) dans la limite des places disponibles. (sauf restrictions sanitaires interdisant l'inscription sur place)

-Trail de Nadal en relais, 32 km , 34 €, inscription sur place le 11/12/2021 de 12h00 à 18h00 Mairie de Pézenas et le 12/12/2021 de 7h30 à 8h45 (+6 €) dans la limite des places disponibles. (sauf restrictions sanitaires interdisant l'inscription sur place)

Le petit trail de Nadal, 10 km : 12 €, inscription sur place le 11/12/2021 de 12h00 à 18h00 Mairie de Pézenas et le 12/12/2021 de 7h30 à 8h45 (+3 €) dans la limite des places disponibles. (sauf restrictions sanitaires interdisant l'inscription sur place)

Courses enfants gratuites. Inscriptions sur place.

## Inscription

### Les inscriptions en ligne sont à privilégier

Inscriptions en ligne sur le site [ats-sport.com](http://ats-sport.com).

La date limite du dépôt du dossier complet pour toutes les courses est fixée avant le 09/12/2021 en utilisant le lien depuis notre site ou sur [ATS-sport.com](http://ATS-sport.com)

- Pour le paiement par CB uniquement avant le 09/12/2021, au-delà l'inscription est annulée
- Pour le dépôt des documents (licences ou certificat médical) avant le 09/12/2021 au-delà l'inscription sera annulée et non remboursée.

Les inscriptions sur place seront validées sur présentation d'un document mentionné ci-dessous et après règlement de la course (paiement par chèque ou espèces exclusivement, merci de faire l'appoint).(sauf restrictions sanitaires interdisant l'inscription sur place)

Possibilité de vérifier votre inscription sur le site [ats-sport.com](http://ats-sport.com).

## Documents justificatifs :

Conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du sport en compétition ;
- ou d'une licence délivrée par la FFTri en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication du sport en compétition, ou de la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an ou de sa copie.
- du pass sanitaire, sauf pour les mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Les documents papier (Certificat médical, Licence, ..) seront à télécharger sur votre dossier en format numérique sur le site [ats-sport.com](http://ats-sport.com).

## Retrait des dossards

Le trail de Nadal : retrait des dossards le 11/12/2021 de 12h00 à 18h00 Mairie de Pézenas et le 12/12/2021 de 7h30 à 8h45

Le petit trail : retrait des dossards le 11/12/2021 de 12h00 à 18h00 Mairie de Pézenas et le 12/12/2021 de 7h30 à 8h 45

Courses enfants : retrait des dossards le 11/12/2021 de 12h00 à 18h00 Mairie de Pézenas et le 12/12/2021 de 7h30 à 8h45

## Dotation d'accueil et échange de dossards.

Une dotation d'accueil sera délivrée à tous les participants.

Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sauf avec l'accord de l'organisation dans les conditions ci-après définies, sera

reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Un transfert exceptionnel de dossard pourra être autorisé par l'organisation. La demande devra être faite directement auprès de l'organisateur au plus tard le 1er décembre, et le transfert sera soumis à des frais de gestion de 5 Euros.

## Temps limites et Barrières horaires :

Pour le trail de Nadal, 32 km: Le temps de passage maximum au 14ème km (ravitaillement et point de passage des relais) est fixé à 2h après le départ de la course. Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course. Ils rejoindront le départ par leur propre moyen et sous leur seule responsabilité, ou par un minibus de l'organisation.

## Parcours

Vous pouvez consulter les parcours sur le site [triathlonpezenas.fr](http://triathlonpezenas.fr) ou sur le site [openrunner.com](http://openrunner.com) .

Le trail de Nadal Open runner N°12458102

Le petit trail Open runner N°12572200

Courses enfants Open runner N°12467589

## Dispositions spécifiques à la course en relais

Le point de relais du Grand Trail de Nadal se situe au niveau du camping La Pinède sur la commune de Castelnau de Guers (accessible en voiture par la D161 entre Castelnau de Guers et Pinet). Le deuxième relayeur devra se rendre au point de relais par ses propres moyens, et le premier relayeur devra revenir au point de départ par ses propres moyens. Le dossard servira de témoin.

## Ravitaillements

Épreuves trail en autosuffisance partielle, le coureur emporte de quoi manger et de quoi boire.

Sur le trail de Nadal, un ravitaillement sera positionné au 13ème kilomètre, 22ème kilomètre et à l'arrivée.

Sur le petit trail, un ravitaillement sera positionné uniquement à l'arrivée.

Les concurrents devront se munir de leur propre gobelet.

## Sécurité

Les concurrents devront respecter le Code de la Route (traversées de routes) et les indications des signaleurs.

## Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors- course du concurrent fautif.

## Matériel

Les concurrents doivent avoir un équipement adapté à la course en pleine nature et une adaptation des effets vestimentaires en fonction des prévisions météorologiques. Sur le trail de 32 km, une réserve d'eau est obligatoire.

Chaque concurrent doit avoir son propre gobelet.

Le port du dossard est obligatoire, il doit rester parfaitement visible et accessible.

Il est conseillé aux concurrents d'être équipés d'un téléphone portable avec le numéro d'appel du centre de secours et celui du PC course.

Les bâtons seront autorisés sur les trails ( 32km et 10 km)

(liste susceptible de modification en fonction des contraintes sanitaires)

## La surveillance médicale

Elle sera assurée par un médecin de course et par une association de secouristes.

### **Autres consignes :**

- Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.
- Tout abandon doit être signalé auprès des bénévoles présents le long du parcours.
- Les participants s'engagent sous leur responsabilité et par leur inscription, ils acceptent de respecter le règlement de l'épreuve, et s'engagent à écouter le briefing d'avant-course.
- Pour des raisons de sécurité, en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

## Assurance Responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

- Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement en responsabilité civile.
- La possession d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire pour participer à une compétition et bénéficier de la couverture des assurances.

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé.
- L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels qui surviendrait durant la manifestation y compris pour les vestiaires.

## Réclamations

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course situé à l'arrivée dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

## Jury d'épreuve

Il se compose :

- du Président de l'association Défiman Triathlon Pézenas (organisatrice)
- du responsable des parcours.
- du conseiller technique

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

## Résultats & Récompenses

Pour le trail de Nadal et le petit trail , remise des prix le 12/12/2021 à 12h30

Récompenses aux 3 premières et 3 premiers au scratch

Récompenses premières et premiers cadets, junior, espoir , Master (pas de cumul avec classement scratch)

Récompense premier relais masculin, féminin, mixte

Challenge entreprise : première équipe et entreprise la plus représentée.

En cas d'absence à la remise des prix, aucune récompense ne pourra être réclamée.

## Droits à l'image

Par sa participation aux " trails de Nadal et courses enfants" chaque participant autorise expressément l'organisateur et ses ayants-droits à fixer, reproduire, représenter, modifier, sur tout support et par tout moyen, son image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la compétition susvisée, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tous formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales. Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de 2 ans. L'organisateur et ses ayants droits s'interdisent expressément d'utiliser l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants. Toute communication sur l'événement

ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, et avec l'accord officiel de l'organisation.

## **Vie privée, informatique et liberté**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Toute participation aux " trails de Nadal " et courses enfants implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet ats-sport.com et triathlonpezenas.fr de la compétition susvisée.

## **Force majeure**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou de tout autre motif indépendant de la volonté des organisateurs ou de toute autre circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves, ou d'y mettre fin à tout instant, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou versement d'indemnité. Seule l'annulation de l'édition 2021 pour raison de Covid 19 pourra permettre le remboursement intégral des droits d'inscription ou leur report sur l'édition 2022.

## **Modification du règlement - protocole sanitaire**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement à tout moment s'ils y étaient contraints pour des raisons de sécurité ou qui leur seraient imposées par les autorités compétentes. En cas de publication d'une nouvelle version du règlement, les modifications entrent en vigueur dès leur mise en ligne sur le site ats-sport.com et triathlonpezenas.fr; elles sont imposables aux concurrents dès cet instant. Il est recommandé aux concurrents de s'assurer périodiquement de l'exactitude et de la pertinence des informations dont ils disposent sur la course à laquelle ils sont inscrits. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables de tout dommage, de quelque nature que ce soit, résultant de l'interprétation ou de l'utilisation d'informations qui ne seraient pas d'actualité.

En ce qui concerne le protocole sanitaire qui pourrait être de mise en 2021 en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, se référer au règlement mis en place à ce sujet en décembre 2021.